

NOTICE ENVIRONNEMENTALE

PROJET

Nature du projet Ombrières photovoltaïques

Maître d'ouvrage URBASOLAR

Emprise au sol : environ 9 450m²

Réglementation applicable au projet **Permis de construire Examen au cas par cas**¹ (article R122-2 du Code de l'environnement) : Rubrique 30

Objectifs de la notice

- réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes des parcelles concernées
- anticiper les exigences réglementaires et propositions selon doctrine "Eviter-Réduire Compenser"

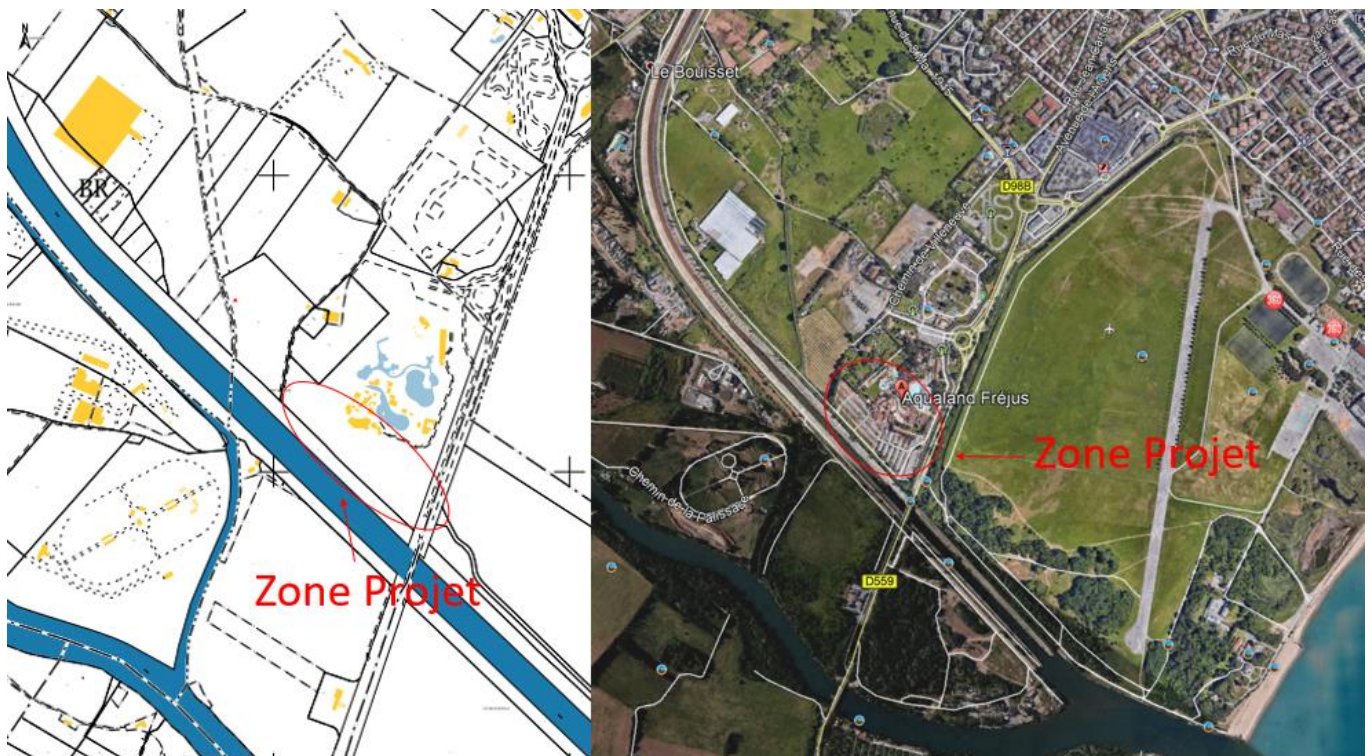
LOCALISATION

Département Var (83)

Commune Fréjus

Adresse Aqualand Fréjus 462, RD 559 camp de l'Abbé 83601Fréjus

Situation Zone de loisirs



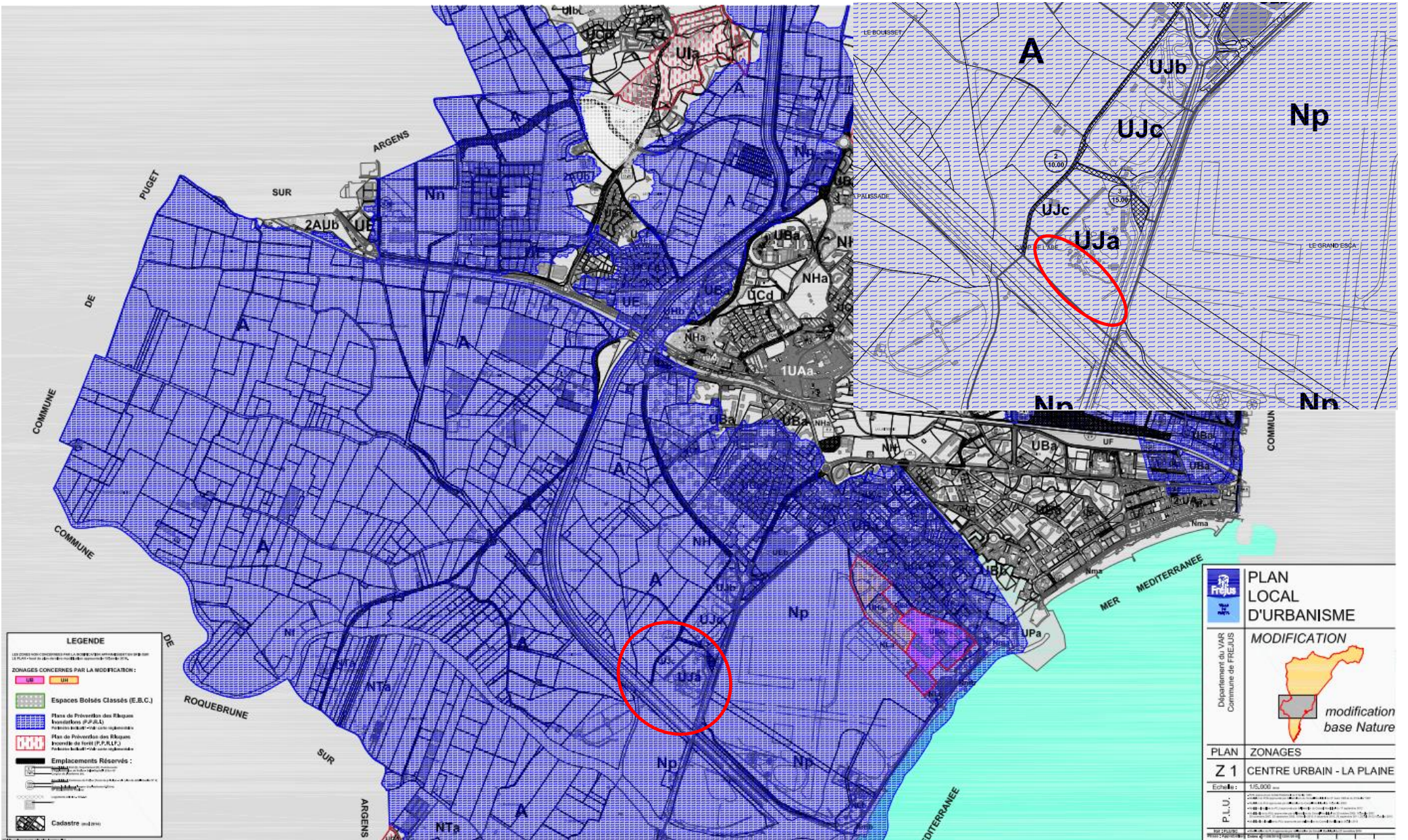
Carte 1 : Localisation générale du projet



Thématiques	Caractéristiques	Enjeux Associés	Préconisations
PERIMETRE REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRES LIES AU PATRIMOINE NATUREL			
NATURA 2000	Site en proximité immédiate	Prise en compte des enjeux environnementaux dans la conception du projet	La végétation en bordure du site ne sera pas impactée. Le calendrier de travaux sera adapté afin de minimiser les impacts potentiels.
Parc National	Projet situé hors du périmètre	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisation particulière
FAUNE / FLORE			
Faune	Site peu favorable à la faune : zone urbaine et industrielle fortement anthropisée,	Eviter la mortalité d'espèces faunistiques protégées	Adaptation du calendrier de travaux.



Thématiques	Caractéristiques	Enjeux Associés	Préconisations
PERIMETRE REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRES LIES AU PATRIMOINE NATUREL			
ZNIEFF	Site le plus proche en proximité immédiate	Prise en compte des enjeux environnementaux dans la conception du projet	La végétation en bordure du site ne sera pas impactée. Le calendrier de travaux sera adapté afin de minimiser les impacts potentiels.



Synthèse : Milieu humain

THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
Démographie	Fréjus : 52 953 habitants en 2016, en augmentation.	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisations particulières
Document d'urbanisme	PLU approuvé Le site se trouve en zone UJa	Projet d'ombrières photovoltaïque autorisée sur la zone	Prendre en compte les contraintes réglementaires
Servitudes	Pas de servitudes identifiées sur la zone projet	Pas d'enjeu particulier dans le cadre du présent projet	<i>Pas de préconisation particulière</i>
	Le projet n'est pas situé à proximité d'un site classé SEVESO	Pas d'enjeu particulier dans le cadre du présent projet	<i>Pas de préconisations particulières</i>
Usages – Activités Economiques - Réseaux			
Activités	Le projet est situé sur le parking de l'Aqualand. Les enjeux environnementaux et paysagers seront été pris en compte dans la conception du projet.	Participer à la politique de développement durable engagée par la commune et mise en place au sein du groupe Aspro	Pas de préconisations particulières
Réseaux	D559 à proximité du site. Le projet n'engendrera pas de trafic supplémentaire	Pas d'enjeu particulier dans le cadre du présent projet	<i>Pas de préconisation particulière</i>

Risque sismique

Le zonage sismique français classe la commune de Fréjus en zone 2. En conséquence, des règles de construction sont à respecter, en tenant compte notamment des dispositions définies par les arrêtés du 22 octobre 2010 et du 19 juillet 2011 relatifs à la classification et aux règles de construction parasismique applicables.

Risque technologique

De par les nombreuses activités qui se sont implantées sur son territoire, Portes lès Valence comporte actuellement 18 installations à risques réparties dans le territoire. Le site Aqualand est situé en dehors de tout périmètre de dangers.

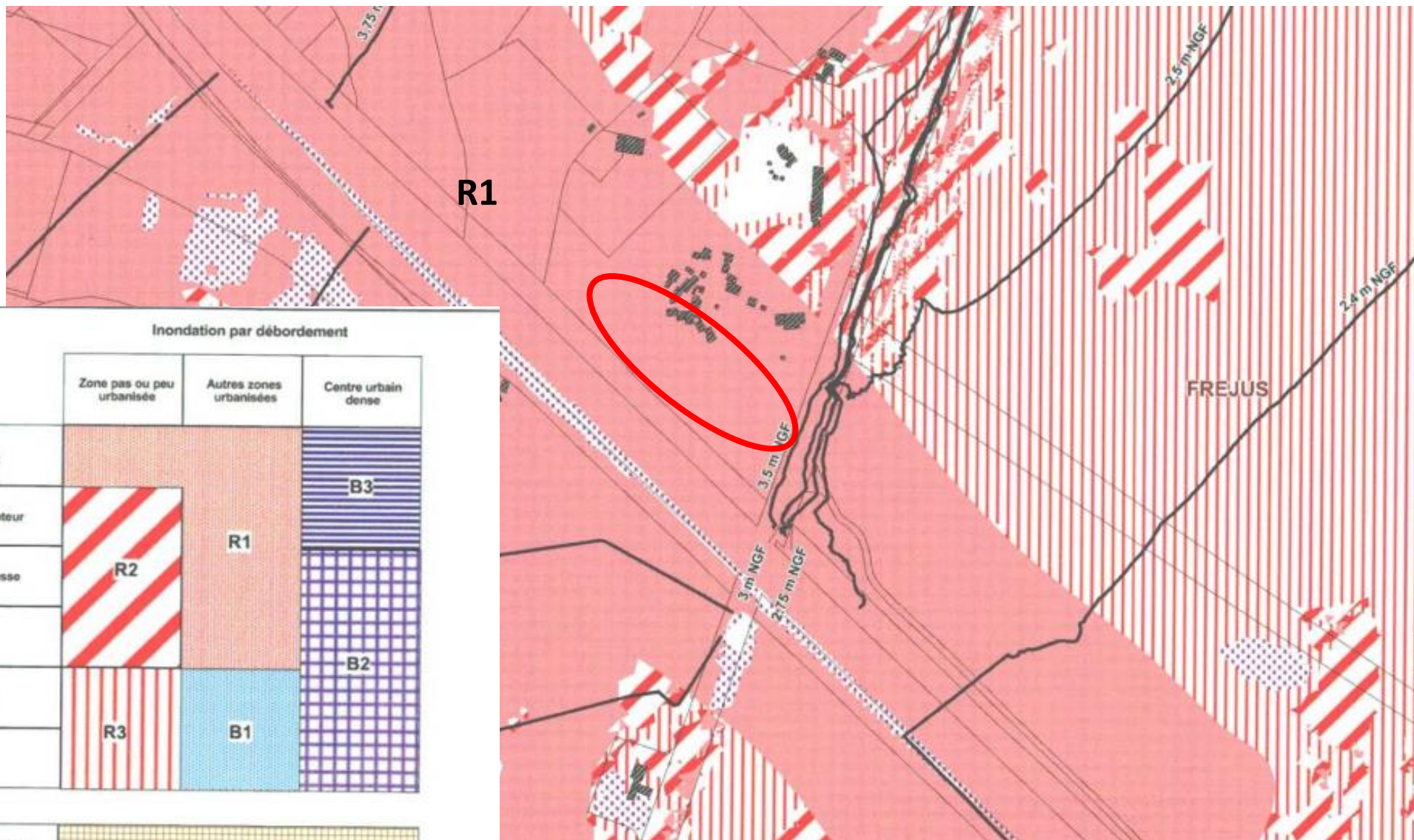
Risque inondation

La zone projet est située en zone inondable R1 du PPRI de l'Argens, Reyran, Vernède approuvé le 26/03/2014. Les contraintes réglementaires seront appliquées au projet. Afin de ne pas aggraver les risques et aléas si une crue devait survenir, la construction des ombrières de parking est réalisée en tenant compte des dispositions constructives obligatoires du PPRI en vigueur:

- la construction des ombrières telle qu'elle est conçue n'est pas susceptible de perturber l'écoulement ou d'aggraver le risque. Vous trouverez en annexe une note d'un structuré concernante et la prise en compte de l'aléa inondation (vitesse et hauteur d'eau) pour le dimensionnement des structures. Les fondations des constructions seront ancrées dans le sol de façon à résister à des affouillements, à des terrassements ou à des érosions et seront également capables de résister à la pression hydrostatique. Les fondations et parties de la structure situées en dessous de la cote PHE (2,00m) comporteront sur leur partie supérieure une arase étanche.
- Avertir le public par une signalisation efficace
- Les équipements électriques de type onduleurs, panneaux photovoltaïques et câbles DC (courant-continu), seront placés au-dessus de la cote de référence. Pour les câbles AC (courant alternatif), apparents et enterrés, ils seront non vulnérables aux crues de par leur isolation et leur protection par des gaines étanches. La centrale sera munie d'un dispositif de mise hors service automatique.
- Sous les PHEC, Les matériaux de construction les moins vulnérables à l'eau seront utilisés. Pour les parties susceptibles d'être inondée, il sera utilisé des matériaux insensibles à l'eau

Risque retrait-gonflement des argiles

Le secteur d'étude est concerné par le risque « retrait-gonflement des argiles », classé sur l'ensemble du secteur en « aléa faible ». Par conséquent, des dispositions de constructions adaptées seront à prendre après étude géotechnique.

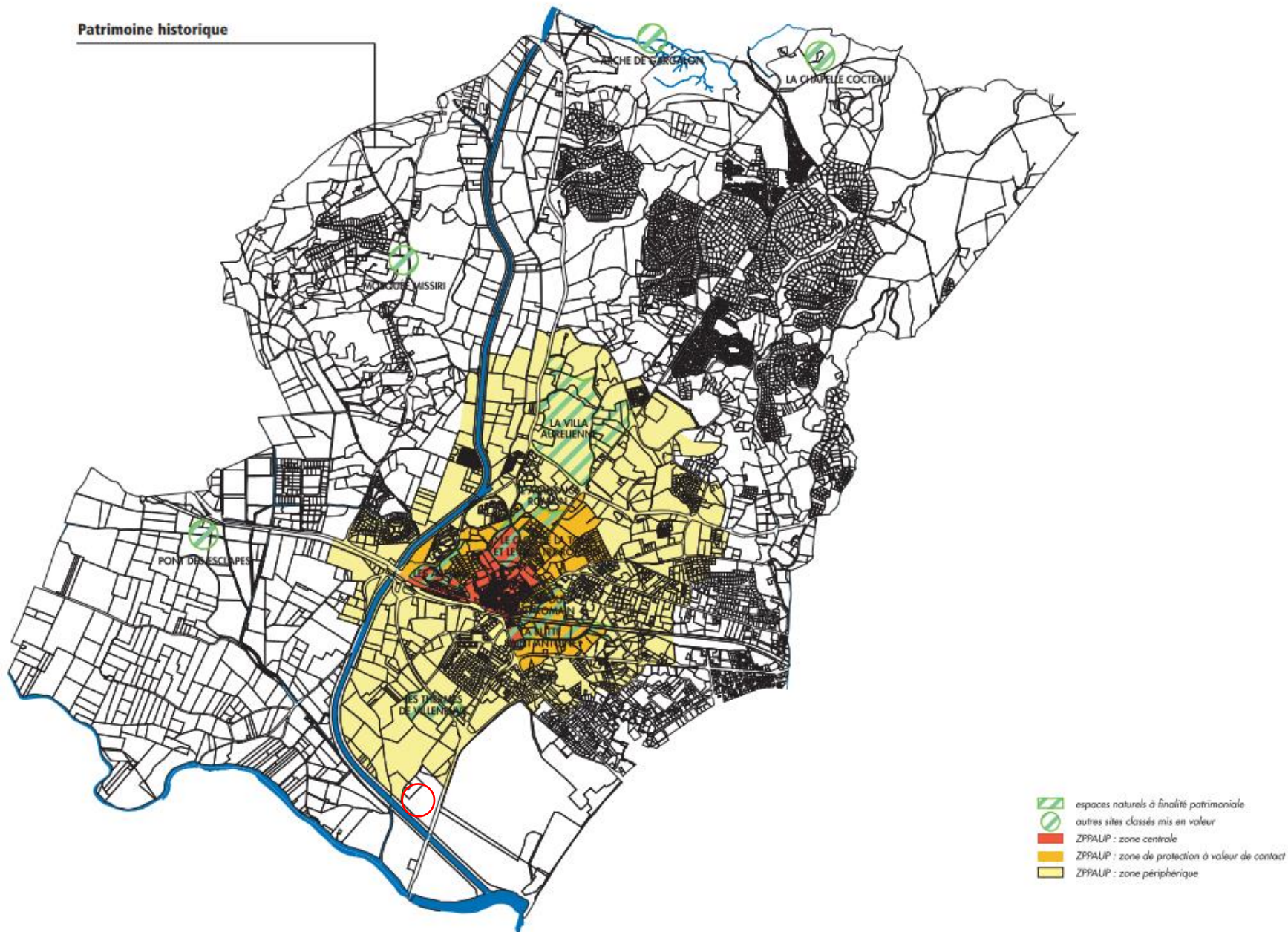


Inondation par débordement

	Zone pas ou peu urbanisée	Autres zones urbanisées	Centre urbain dense
Très fort			B3
Fort, hauteur	R2	R1	
Fort, vitesse	R2	R1	
Moyen			B2
Modéré	R3	B1	
Faible	R3	B1	

Zone basse hydrographique	
Zone soumise à aléa exceptionnel	

Patrimoine historique



THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
Paysage			
Paysage Perçu	Le projet est situé sur le parking artificialisé du Parc Aqualand Fréjus	Veiller à la qualité environnementale	Pas de préconisations particulières
Paysage vécu	Co-visibilité possible depuis l'avenue	Limitier les co-visibilités	Projet inséré dans un paysage artificialisé Impact minime
PATRIMOINE			
Périmètres (sites classés et inscrits)	Aucun site identifié dans un rayon de 3 km	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisations particulières
Architecture	Le site n'est pas situé dans le périmètre des 500 m d'un monument historique classé.	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisations particulières

nature		Commentaires
MILIEU NATUREL	Eau	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP. le projet d'ombrières n'apportera aucune modification aux mesures de gestions des eaux pluviales prévue dans le cadre du réaménagement du parking.
	Zones protégées	Le site est situé à proximité immédiate de zones environnementales protégés. Len enjeux environnementaux seront pris en compte dans la conception du projet.
	Faune/flore	limiter l'impact de la biodiversité
	Paysage et visibilité	Le projet est situé sur un parking artificialisé
	Risques Naturels	Le projet est situé en zone inondable à aléa Fort . Les contraintes réglementaires du PPRI seront appliquées au projet.
ENVIRONNEMENT HUMAIN		
	Activités	L'enjeu est de développer les énergies renouvelables sur les espaces artificialisés.
	Archéologie et Monuments Historiques	Le projet ne se situe pas dans le périmètre des 500 m d'un Monument historique
CONTRAINTES ET SERVITUDES	Document d'urbanisme	PLU Zone Urbanisée, le règlement permet la construction d'ombrières photovoltaïques
	Réseau divers	Pas de servitudes dans le périmètre du projet.